

La gestion humanitaire des frontières

Maximilian Pottler

La gestion humanitaire des frontières fait partie des outils qui peuvent venir en complément de la réponse humanitaire apportée aux migrants pris dans une situation de crise.

En temps de crise, les cadres en vigueur à l'échelle internationale, régionale et nationale ne tiennent pas entièrement compte de tous les schémas de mobilité et de toutes les personnes déplacées. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) reconnaît la nécessité d'améliorer la coordination et de renforcer les capacités, et a élaboré à cet effet le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire (Migration Crisis Operational Framework – MCOF) cet instrument se concentre sur les vulnérabilités de toute une série variée de personnes et de communautés touchées et en mouvement dont les besoins et les fragilités risquent d'être négligés dans le cadre d'une intervention en réponse à une crise.¹

Le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire examine plusieurs outils de gestion de la migration susceptibles de compléter l'intervention humanitaire destinée aux migrants pris dans une situation de crise ; la gestion humanitaire des frontières est l'un de ces outils. La police, les services de l'immigration et les agences de surveillance des frontières ont des rôles déterminants à jouer en cas de crise migratoire. Lorsque des régions entières sont plongées dans le tumulte, il peut arriver que les États confrontés à un risque d'instabilité politique se préoccupent avant tout des aspects sécuritaires de la gestion des frontières et qu'ils décident de fermer les frontières concernées afin de contrôler la recrudescence de la mobilité à travers les frontières. Il est impératif pour les États de disposer de mécanismes alternatifs qui leur permettent de tenir compte de l'importance cruciale de maintenir une gouvernance humaine aux

frontières dans les situations de pression accrue afin de pouvoir protéger les populations migrantes vulnérables conformément au droit international en vigueur.

Renforcer les capacités des agences de surveillance des frontières inclut non seulement certains aspects techniques comme la mise en place de plans d'urgence solides, de systèmes d'alerte précoces, d'opérations de recherche et de sauvetage, et d'unités mobiles d'enregistrement, mais implique également de développer une plus grande sensibilité face aux fragilités différentes que l'on trouve à l'intérieur des flux migratoires composites en situation de crise et de mettre en place des systèmes d'orientation pour la protection des individus et des groupes vulnérables. La collaboration entre différentes institutions sous la forme d'échange d'information et d'opérations conjointes s'est avérée tout aussi bénéfique pour les populations migrantes que pour les agences chargées de l'application de la loi.

L'OIM a pour intention d'aider les États à mettre en place de solides programmes de gestion de l'immigration et des frontières reposant sur des politiques, une législation, des procédures et des systèmes d'information appropriés afin de faciliter les déplacements de personnes produits par une crise. L'OIM a formé à travers le monde des dizaines de milliers de responsables de l'immigration et de la gestion des frontières et les a sensibilisés à des questions telles que le droit des droits de l'homme, le droit des réfugiés, la traite des personnes et la liberté de circulation.

Fin 2013, le Centre africain de renforcement des capacités de l'OIM situé en Tanzanie a effectué une évaluation dans les régions frontières entre la RDC, le Soudan du Sud et l'Ouganda. Sur la base de cette

mars 2014

évaluation une formation de formateurs à l'intention des fonctionnaires chargés de l'application de la loi a été organisée en RDC, couvrant une introduction aux cadres juridiques internationaux pertinents, des techniques d'interrogation des migrants vulnérables, l'enregistrement des populations déplacées à l'aide de données biométriques, la recherche et le sauvetage, ainsi que des éléments d'intervention humanitaire.

L'utilité et l'impact de la gestion humanitaire des frontières dépendront en grande partie de l'instauration d'un dialogue actif et novateur entre d'une part, l'ensemble des acteurs humanitaires impliqués, et

d'autre part, la police, les services de surveillance de l'immigration et de la gestion des frontières afin de veiller à ce que les principes humanitaires et les normes juridiques internationalement acceptées soient appliquées par le secteur de la sécurité en cas de crise migratoire.

Maximilian Pottler mpottler@iom.int est Responsable de programme au Département de gestion de la migration de l'Organisation internationale pour les migrations. www.iom.int

1. Migration Crisis Operational Framework
<http://tinyurl.com/IOM-MCOF-Fr>
